



**Le Syndicat des Bordeaux et Bordeaux Supérieur crée votre structure de certification collective HVE  
(Haute Valeur Environnementale)**

**1. Pourquoi me lancer ?**

Face à la **demande croissante des consommateurs** pour des démarches plus respectueuses de l'environnement, la certification HVE permet de communiquer auprès de vos clients, en valorisant votre travail, vos bonnes pratiques et votre produit : le logo HVE peut être apposé sur vos bouteilles.

La certification collective HVE peut être obtenue **rapidement** (quelques mois), pour un **coût raisonnable**. Elle peut permettre **l'accès aux aides délivrées par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine** (investissements matériels viticoles, plantation de haies, dispositif anti-gel...).

**2. HVE ?**

C'est une démarche environnementale créée par l'Etat français. Elle est valable pendant trois ans (sous réserve de respecter les critères demandés chaque année).

Cette démarche certifie obligatoirement l'ensemble des activités agricoles produites sur l'exploitation.

**3. Pourquoi choisir la certification collective ?**

La certification collective, c'est la certification de groupe pour mutualiser au mieux les coûts. C'est la chambre d'agriculture qui vous accompagnera sur le calcul des indicateurs via des formations.

**4. Comment faire ?**

Pour vous inscrire, un simple coup de téléphone suffit. Un point personnalisé sera effectué à ce moment pour identifier vos besoins.

**Tous les adhérents sont les bienvenus !**

La prochaine session de formation se déroulera **les 7 et 14 décembre 2021 à Planète Bordeaux.**

**TARIFS**

**INSCRIPTION** à renvoyer par e-mail.

**Votre contact :**

**ANA GOMEZ BALSERA** ou 05 57 97 79 16  
ana.gomez-balsera@planete-bordeaux.fr